CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8475** **VALABLE JUSQU'AU** **18/12/2027**

ÉDITÉ LE 19/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 58 692

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 92 B 421

Siret : 388 192 569 00019

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9007925-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 294656

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 294656

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : SOC ARMAND PEINTURES

19 BOULEVARD LEOPOLD COREN
13300 SALON-DE-PROVENCE

Téléphone : 04 90 56 03 80 **Fax :**

Portable : 0686146002

Responsabilité légale :
GARCIA MARIE-PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : armand-peinture@wanadoo.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 710 482 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	11	18/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 15:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.